



## Audience DRH -SNOA CGT Mercredi 7 novembre 2012

**DRH : H.EYSSARTIER, JM.SCHMITT, P.PERRAIS**  
**SNOA CGT : C.BREUIL, M.BARLA**

Madame EYSSARTIER a souhaité rencontrer le SNOA à propos de l'agenda social concernant les dossiers OPA.

Elle voulait s'entretenir avec nous sur la méthode mais aussi discuter sur le contenu et le fond des dossiers.

Elle nous présente monsieur SCHMITT qui aura en charge de suivre pour la DRH le dossier des OPA. Pour la petite histoire, monsieur SCHMITT nous informe avoir travaillé sur le sujet des OPA et des parcs au moment de la loi du 13 août 2004. Il a été le rédacteur du paragraphe de l'article 104 qui renvoyait le transfert des parcs vers un rapport au Parlement.

En préalable, la DRH nous pose la question sur la présence des organisations syndicales sur les dossiers OPA. Nous lui répondons que la CGT représente plus de 65% des suffrages et que la représentativité dans les réunions doit se faire au prorata.

Nous mettons en garde sur les organisations non représentatives des OPA et des délégations trop importantes qui ne sont pas forcément gages d'efficacité.

### Dossier retraite

Elle nous informe qu'une réunion s'est tenue avec les partenaires ministériels sur le sujet de la retraite. Le travail porte sur la modification de l'article 11 de la loi de transfert avec la solution d'une pension unique pour ceux opteront pour le statut FPT.

Pour elle, il faut appliquer le droit commun, c'est-à-dire l'interprétation des régimes ce qui signifie pension unique CNRACL.

Pour la CGT, il y a deux solutions :

**Pension unique FSPOEIE :** nous faisons remarquer que le maintien du FSPOEIE avait été promis par les précédents gouvernements et les parlementaires. Dans tous les cas de transferts ou de mutations, les ouvriers d'Etat ont toujours eu la possibilité de conserver leur régime de retraite. Nous lui remettons un décret sur lequel se sont appuyés nos camarades de la défense pour exiger le maintien du FSPOEIE.

Nous rappelons à la DRH la demande formulée par les OPA pour la tenue d'une table ronde sur le sujet de la retraite avec tous les interlocuteurs concernés

Elle va voir comment pourra s'organiser ce type de réunion, peut être en conclusion.

### **Pension unique CNRACL :**

Pour la CGT, le recours à la CNRACL signifierait une perte du niveau de pension par rapport au FSPOEIE.

Dans l'hypothèse où la solution CNRACL est retenue, elle doit tenir compte de la part de cotisation versée au FSPOEIE. Nous avons fait des propositions, des solutions existent car il y a eu des précédents.

## Dossier intégration

Elle considère ce sujet comme clos. Nous lui rappelons les 14 amendements déposés au CTM du mois de février et qui n'ont jamais été discutés. Elle reconnaît qu'il faudra débattre sur le sujet.

Nous lui rappelons les points de blocage : indice 476 pour les catégories C, reclassement techniciens 1, commission nationale de classement catégorie A. Des amendements portent également sur la reprise d'ancienneté ainsi que sur les modalités de l'indemnité compensatrice.

La DRH nous informe d'une réunion en bilatérale avec Monsieur AMBROSINI le 14 novembre à 16h. D'après elle, cette réunion devrait aborder les autres sujets.

Nous lui rappelons ces sujets que nous qualifions d'urgents :

- La question salariale, les trois premiers niveaux au SMIC
- Les recrutements en attendant la révision du décret de 1965
- Le chantier de la prime de métier

## La refonte du décret de 1965

La DRH aborde immédiatement la modification statutaire par rapport au transfert des OPA à l'EPA VNF.

Pour nous les amendements déposés en CTM qui ont conduit au retrait de la partie OPA du décret de délégation de pouvoir à VNF ne constitue par un frein ou une manière de jouer la montre. Nous avons voulu éviter des bricolages et des erreurs qu'il serait difficile de rattraper par la suite.

La difficulté dans le transfert à VNF est le périmètre et les prérogatives des CCOPA.

Nous demandons à la DRH de laisser les CCOPA telles qu'elles sont actuellement, de ne pas organiser des élections en 2013 et d'attendre les élections de 2014. Ce délai nous permettrait de travailler concrètement sur le décret statutaire de 1965, de donner une stabilité juridique y compris pour VNF, et de construire un texte qui ait une portée pour l'ensemble des OPA.

La DRH va étudier s'il y a possibilité d'intégrer des mesures provisoires ou transitoires à travers un décret simple.

Des propositions seront faites au cours du comité de suivi VNF qui aura lieu le 19 novembre.

Sur la globalité du dossier statutaire, la DRH nous propose une présentation du rapport du CGEDD et IGA dans la première quinzaine du mois de décembre.

Suite à cette présentation, il faudra voir comment peut s'opérer les futurs recrutements sur des besoins techniques : fonctionnaires, recrutements sur titres...

Nous mettons tout de suite en garde la DRH sur une méthode qui consisterait à exclure d'emblée la possibilité de recruter des OPA à travers un statut rénové. Nous lui rappelons que nous avons pour mandat de défendre les missions de service publics et un statut d'OPA permettant de futurs recrutements et un avenir pérenne.

La DRH nous fait part de sa volonté de trouver rapidement une stabilité juridique. La complexité vient du fait que pendant la durée du droit d'option dans la FPT, il va être difficile de changer les règles relatives aux OPA.

Pour nous, le chantier statutaire doit être traité dans sa globalité, il faudra aborder les sujets relatifs à :

La grille salariale, la grille de classification, le régime indemnitaire, le régime de maladie et d'accident du travail, les départs anticipés en cas de travaux insalubres et dangereux....

Ce travail ne doit pas être bâclé et risque d'être long

Nous avons rappelé à la DRH, les sujets que nous avons abordés avec Mme HARLE, le 29 aout :

- Retard dans l'élaboration des fiches financières
- Les fiches CMR
- Absence de convention de MADSLD dans certains départements
- L'ICE : demande d'une réunion spécifique pour caler et couper court aux interprétations de certains services
- La suppression officielle du quota de 35%
- L'application de la GIPA
- Le problème de la fiche de paie OPA
- La rémunération du compte épargne temps
- La non prise en compte du complément de la prime de rendement dans le calcul de la retraite
- Obligation FIMO-FCOS
- Mauvaise connaissance de la réglementation spécifique des OPA, Régime maladie (décret 72)
- Congé de fin d'activité Amiante ...
- Erreur de calcul des HS des OPA, des pensions d'invalidité, des pensions de retraite, C3A etc..
- Problèmes de commissions de réforme

Nous avons insisté sur ces points pour lesquels nous n'avons eu aucunes réponses.

## Conclusion.

Encore une énième réunion sur la méthode. Il faudra maintenant rentrer concrètement dans le vif du sujet.

Cette audience bilatérale a permis de réaffirmer nos revendications et de faire prendre conscience de la représentativité et de la force de la CGT surtout suite à l'action du 23 octobre.

La prochaine réunion aura lieu le 14 novembre au cabinet de la ministre. Nous avons du mal à comprendre l'articulation entre le cabinet et la DRH qui semble complexe.

Quoi qu'il en soit nous n'avons pas l'intention de nous laisser balader.

Il est urgent de se mettre au travail pour avancer concrètement !